PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 mars 2020

L'an deux mille vingt, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/03/2020

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING BARTHELEMY FATIEN ESTAY THOUVENIN GROSSHANS DUMERY
ABSENT EXCUSE : M POULET
POUVOIR : Mme VEYLAND a donné pouvoir à M FATIEN

Monsieur Claude FATIEN a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2020-15
Vote compte administratif Budget Commune
2/ Délibération n°2020-16
Vote compte administratif Budget eau et assainissement
3/ Délibération n°2020-17
Approbation du compte de gestion
4/ Délibération n°2020-18
Affectation des résultats agrégés – Budget commune et budget eau assainissement
5/ Délibération n°2020-19
Accroissement temporaire d'activité – création de poste non titulaire services techniques et espaces verts
6/ Délibération n°2020-20
Etablissement Français du Sang (EFS) – Convention Collation
7/ Délibération n°2020-21
Création de poste pour accroissement temporaire d'activité
Questions diverses

1/ Délibération n°2020 – 15
Vote du compte administratif – budget communal

2/ Délibération n°2020 – 16
Vote du compte administratif – budget annexe

Suffrages exprimés : 13 pour 13 contre 0 abstentions 0

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
délibération n°2020-15	COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL				Pour : 13	Contre : 0 Abstentions : 0
Résultats reportés	99 809.04			325 594.96		325 594.96
Opérations de l'exercice	484 035.63	521 858.78	817 390.42	993 756.56		1 515 615.34
TOTAUX	**583 844.67**	**521 858.78**	**817 390.42**	**1 319 351.52**	**0.00**	**1 841 210.30**
Résultats de clôture		-61 985.89		501 961.10		439 975.21
Restes à réaliser	243 516.40	80 884.00			243 516.40	80 884.00
TOTAUX CUMULES	**827 361.07**	**602 742.78**	**817 390.42**	**1 319 351.52**	**243 516.40**	**1 922 094.30**
RESULTATS DEFINITIFS	**224 618.29**			**501 961.10**		**277 342.81**
délibération n°2020-16	COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT				Pour : 13	Contre : 0 Abstentions : 0
Résultats reportés	81 434.66			28 444.54	81 434.66	28 444.54
Opérations de l'exercice	340 947.04	343 121.25	80 922.79	173 714.97	421 869.83	516 836.22
TOTAUX	**422 381.70**	**343 121.25**	**80 922.79**	**202 159.51**	**503 304.49**	**545 280.76**
Résultats de clôture	79 260.45			121 236.72	79 260.45	121 236.72
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	**422 381.70**	**343 121.25**	**80 922.79**	**202 159.51**	**503 304.49**	**545 280.76**
RESULTATS DEFINITIFS	**79 260.45**			**121 236.72**		**41 976.27**

3/ Délibération n°2020 – 17
Approbation des comptes de gestion

Suffrages exprimés : 13 pour 13 contre 0 abstentions 0

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la bonne gestion des affaires communales et considérant que toutes les opérations faites sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Le conseil municipal déclare, à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

4/ Délibération n°2020-18

Affectation des résultats agrégés – Budget commune et budget eau assainissement

Considérant que les résultats issus des comptes de gestion de la commune et de l'assainissement 2019 sont les suivants

Déficit d'investissement BUDGET COMMUNAL reporté exercices antérieurs R001	-99 809,04 €
Déficit d'investissement BUDGET ASSAINISSEMENT reporté exercices antérieurs D001	-81 434,66 €
Excédent d'investissement ASSAINISSEMENT de l'exercice	2 174,21 €
Excédent d'investissement BUDGET COMMUNAL de l'exercice	37 823,15 €
Total Excédent d'investissement R001	**0,00 €**
Ou Total Déficit d'investissement D001	**-141 246,34 €**

Excédent de fonctionnement BUDGET COMMUNAL reporté 110	325 594,96 €
Excédent de fonctionnement EAU ASSAINISSEMENT reporté 110	28 444,54 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice COMMUNE	176 366,14 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice EAU ASSAINISSEMENT	92 792,18 €
Total Excédent de fonctionnement R002	**623 197,82 €**
Ou Total Déficit de fonctionnement D002	**0,00 €**

Considérant que les restes à réaliser BUDGET COMMUNAL sur l'exercice 2019 s'établissent ainsi :

Recettes d'investissement reportées	0,00 €
Dépenses d'investissement reportées	-141 246,34 €
Restes à réaliser en recette	80 884,00 €
Restes à réaliser en dépense	243 516,40 €
Solde	-303 878,74 €
Besoin de financement SI = titre au 1068	**303 878,74 €**
Equilibre section d'investissement	0,00 €
Nouveau besoin de financement pour équilibre SI = Titre au 1068	**303 878,74 €**

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement
l'affectation de résultat s'établit comme suit :

Affectation à la section d'investissement (article 1068) dans la limite de l'excédent	**303 878,74 €**
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes) de la SF	**319 319,08 €**
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses) de la SF	**0,00 €**
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes) de la SI	**0,00 €**
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses) de la SI	**-141 246,34 €**

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'affectation au budget primitif 2020 de 303 878.74 € au 1068 et le report de 319 319.08 € au 002
- accepte le report du déficit d'investissement au 001 de 141 246.34 €

5/ Délibération n°2020-19

Accroissement temporaire d'activité – Création de poste non titulaire aux services techniques et espaces verts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renforcer l'effectif des services techniques et espaces verts pour tenir compte du volume d'activité qui s'accroît dès le mois d'avril.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial non titulaire pour la période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020 soit six mois.

Monsieur le Maire précise que la période pourrait être prolongée si les besoins du service le nécessitaient.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique territorial non titulaire pour la période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020 soit six mois.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de recrutement correspondant
- DIT que le contrat sera prolongé si les besoins du service le nécessitent
- DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6413 « personnel non titulaire »

6/ Délibération n°2020-20

Etablissement Français du Sang (EFS) – Convention Collation

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de formaliser à travers une convention entre l'E.F.S. et la commune les modalités de contribution des parties à la collation servie aux donneurs

Il donne lecture du projet de convention intitulée « convention contribution à la pause A+ » qui sera annexé à la présente délibération

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE les termes de la « convention contribution à la pause A+ »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

7/ Délibération n°2020-21

Création de poste pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire explique que le nombre important d'enfants présents sur le temps méridien nécessite une aide temporaire supplémentaire au 1er service de cantine (de 12h à 12h50) ainsi que pour la surveillance des enfants dans la cour pendant le second service (de 12h50 à 13h50*)
**retour des enseignants*

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-Se déclare favorable au renfort temporaire du personnel de cantine et de surveillance de la cour en période scolaire entre 12h et 13h50
-Charge Monsieur le Maire du recrutement et de la rédaction du contrat correspondant
-Dit que la dépense est imputée sur le compte 6413 « personnel non titulaire »

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Questions du public

Monsieur Bauchet, membre du public, interroge Monsieur le maire sur deux points :

1/ La commune a-t-elle mis en place le dispositif de participation citoyenne et dans l'affirmative, quel en est le premier bilan ?
Réponse de Monsieur le Maire : Ce dispositif n'a pu être mis en place dans la commune faute de personnes référentes volontaires indispensables à cette organisation

2/ Monsieur Bauchet demande quel est projet de la commune pour le bâtiment acquis rue du Plot.
Réponse de Monsieur le Maire : Aucun projet n'a encore été validé. C'est l'équipe municipale prochainement élue qui se positionnera quant au devenir et à la destination de ce bien.

Séance levée à 20h30

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 11/03/2020

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2020-15
Vote compte administratif Budget Commune
2/ Délibération n°2020-16
Vote compte administratif Budget eau et assainissement
3/ Délibération n°2020-17
Approbation du compte de gestion
4/ Délibération n°2020-18
Affectation des résultats agrégés – Budget commune et budget eau assainissement
5/ Délibération n°2020-19
Accroissement temporaire d'activité – création de poste non titulaire services techniques et espaces verts
6/ Délibération n°2020-20
Etablissement Français du Sang (EFS) – Convention Collation
7/ Délibération n°2020-21
Création de poste pour accroissement temporaire d'activité

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du 11 mars 2020

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1er adjoint	
ANNETON Monique	2ème adjoint	
GUILHEN Alain	3ème adjoint	
GACON Pascale	4ème adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	Pouvoir à Mr Claude Fatien
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	Absent excusé